Le Maire
Jean-Luc LONGOUR

affiché le 27 mars 2014

LE CANNET DES MAURES

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

MAIRIE DU CANNET DES MAURES (Var)

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 MARS 2014 à 19h00
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice **: 23**	***Présents*** **: 12**	***Pouvoirs*** **: 1**	***Votants*** **: 13**

L'an deux mille quatorze, le **19 mars** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué le 12 mars 2014, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire.**

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	P. MARTOS	MT. MONTANOLA	R. SPINOSA
CONSEILLERS PRESENTS					
P. GAUBERT	V. VESCOVI	C. MARIOTTINI	O. GAILHARD	JP. VINCENT	

PROCURATION	E. COSTE pouvoir à MT. MONTANOLA			
ABSENTS EXCUSES	C. BERNARD	G. DURANT	A. DUDON	JM. FREGNANI
ABSENTS	A. FABRE	P. BERNARD	JC. GIRAUDO	A. MASSA
	V. BOURASSET	A. LACHEREF		

Mme Odile GAIHLARD a été élue secrétaire de séance.
M. le Maire remercie Mme Virginie RABISSE, journaliste à Var Matin, pour sa présence, ainsi que le public.

M. le Maire fait lecture de la liste de présence :

- ✓ A. Del Pia, M. Botrini, C. Moretti, P. Martos, MT. Montanola, R. Spinosa, Ph. Gaubert, V. Vescovi, C. Mariottini, O. Gailhard ;
- ✓ E. Coste a donné procuration ; A. Lacheref est absent.
- ✓ JP. Vincent, seul et unique représentant du groupe minoritaire, demeure le plus assidu du groupe. M. le Maire le remercie pour sa participation, tout en rappelant qu'une fois de plus le rang de l'opposition est clairsemé ; certains sont excusés : C. Bernard, G. Durant, A. Dudon, JM. Fregnani. Un grand absent : M. Fabre, qui n'aura été présent que 4 fois sur les 50 conseils de la mandature.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 19 mars 2014 à 19h20.

M. le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

Avant de procéder à l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2014, M. le Maire signale une erreur dans ledit document : M. A. Lacheref était absent au conseil municipal du 19 février et son nom n'a pas été mentionné au tableau des absents.
M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 19 février 2014, sous réserve de cette correction.

Pour	13
Contre	
Abstention	

Compte rendu adopté à l'unanimité

Détail des voix :
MM. JL. LONGOUR, A. DEL PIA, R. SPINOSA, P. MARTOS, P. GAUBERT, JP. VINCENT et Mmes M. BOTRINI, MORETTI, MONTANOLA, GAILHARD, VESCOVI, MARIOTTINI et COSTE (1 voix chacun de par leur présence à la séance du conseil municipal du 19 mars 2014).

__ORDRE DU JOUR__

	Actualisation, informations, discussions
Point 1	Balançan
Point 2	Dojo

Le dossier « **Balançan** » poursuit son cours. Certaines procédures sont en cassation, d'autres en appel. M. le Maire ajoute qu'un article, récemment paru dans « Marianne », fait un état peu glorieux de la gestion des déchets dans le Var.

Quant au **dojo**, il prend l'eau ! C'est une actualité qui se répète, et il fait l'actualité de l'actualité... Un rapport interne a été réalisé par le pôle technique de rénovation urbaine suite aux intempéries du 19 janvier 2014 : on a pu observer de nouvelles infiltrations, dont on ignore l'origine.
A rappeler que des expertises sont en cours, cette procédure est longue et on ne peut que le déplorer. On ne peut qu'attendre la voix de l'expert. Les actes de vandalismes de 2010 et 2011 ont été réparés ; le dojo est sous alarme en permanence. M. le Maire précise que le dojo n'a jamais été squatté comme certains se plaisent à l'affirmer et que le compteur général d'eau est bien fermé (il n'a jamais été ouvert) : les rumeurs sont donc infondées.
Une délégation du club de judo, qui en avait assez d'entendre toujours les mêmes choses sur le dojo, est venue le visiter récemment afin de se faire sa propre opinion. Nous avons décidé de travailler ensemble pour trouver une solution. Si le dojo venait à être « restaurable », le club serait content de bénéficier de la petite salle (400 m²) ; la grande salle pourrait être dédiée aux écoles, collège, et à d'autres activités. Une réserve est à apporter toutefois s'agissant du coût de fonctionnement : le fonctionnement 7j/7 + le soir (8 heures / jour au minimum) nécessiterait 4 emplois à 35 heures (intégrant les RTT, vacances, maladies) pour une surveillance humaine permanente + l'entretien du bâtiment, soit un coût évalué à 180 000 / 200 000 euros par an.
M. le Maire ajoute que ceux qui pensent que cela n'est pas cher peuvent prendre ces frais en charge (Fédération de Judo, Région, etc.).
Les services de la mairie travaillent sur l'hypothèse suivante :
Si le dojo est réparable → il est ouvert aux arts martiaux + les écoles + collège → sa gestion est partagée entre les différents utilisateurs.
Tout le reste n'est que fariboles et propos de campagne... Le dojo ne pourra pas être ouvert en septembre comme le laisse entendre M. Fabre... car on engagerait alors les finances de la commune sur des travaux qui ne seraient pas reconnus par l'expert et mettrait en péril la procédure de reconnaissance des responsabilités. N'engageons pas la commune, donc le contribuable dans des dépenses trop lourdes pour la collectivité.
L'équipe en place a hérité en 2008 d'une Ferrari, mais une Ferrari qui prend l'eau...
Si l'équipement est réparable : tant mieux ! Il profitera à tout le monde et ça sera au final un bon investissement pour tous.

1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1. Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire précise que ce débat n'appelle pas de vote. Il indique que Mme C. Moretti va présenter ce document, assistée par M. E. Garcia, lequel a produit un excellent travail pendant ces 6 années, sur des documents qui sont d'une grande valeur et permettent au Maire et aux adjoints d'anticiper.
Mme C. Moretti expose le D.O.B.

Il s'agit d'un document à spectre large puisqu'il traite des tendances financières internationales et des orientations de la commune. Il s'articule sur quatre axes :

I. Les perspectives macro-économiques en 2014
II. La loi de finances pour 2014 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
III. L'exécution provisoire du budget 2013 et approche rétrospective
IV. Les orientations budgétaires 2014

On peut noter que la croissance restera fragile en France en 2014. Le gouvernement, l'OCDE et le FMI tablent sur une croissance en France de l'ordre de 0.9 %, voire 1% en 2014 en moyenne annuelle, rythme trop faible pour envisager une amélioration du marché du travail. Le taux de chômage devrait légèrement augmenter avant une stabilisation à 11 % en milieu d'année.

Nos partenaires institutionnels sont toujours contraints par la crise, ainsi après trois années de gel, les dotations de l'Etat aux collectivités locales diminuent de 1,5 milliards. Cette baisse pèsera sur la dotation globale de fonctionnement des communes à hauteur de - 3.6 % (755 000 € prévus en 2013 pour Le Cannet contre 816 907 € en 2011 et 804 117 € en 2012). La répartition de la baisse des dotations entre les différentes catégories de collectivités s'appliquera à proportion de leurs recettes réelles de fonctionnement.
La Caisse Nationale d'Allocations Familiales devrait maintenir ses prestations en 2014 ce qui permettra à la commune de poursuivre ses efforts en vue de maintenir une véritable politique d'accueil et de loisirs en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse cannetoises.

M. le Maire confirme que la croissance est fragile et faible ; on constate la baisse ostensible des participations de nos partenaires financiers alors qu'il faut faire plus avec moins (ex. réforme des rythmes scolaires à la charge des communes, soit pour Le Cannet des Maures un coût de 80 000 euros supplémentaires). Il faudra être économes et précautionneux dans ce contexte qui reste peu favorable.

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 5 181 059 € en 2013.

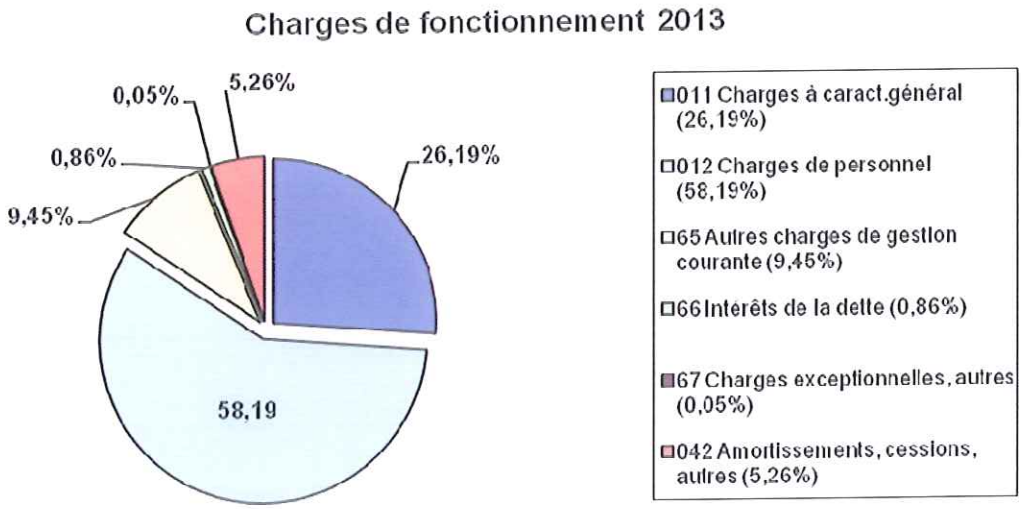

Les charges de personnel représentent 58,21 % des charges de fonctionnement. Ceci reflète une politique engagée par la commune pour des services publics de qualité (animation, culture, restauration scolaire) et de valorisation des compétences (travaux réalisés en régie) afin de limiter l'appel à des opérateurs privés. A noter que le ratio des charges du personnel est ramené à 54,83 % si l'on tient compte des remboursements des frais de personnels. Ce poste augmente comptablement en 2013 à cause du glissement vieillesse-technicité (GVT), la création d'une

prime d'assiduité, le recours à des contrats aidés jouant un rôle social, solidaire et de bon gestionnaire pour assurer la continuité des services lors des absences des agents.

M. le Maire précise que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), au niveau national, représente 2 milliards d'euros / an. Pour le Cannet, même sans embaucher, les dépenses de fonctionnement peuvent augmenter de 40 000 à 60 000 euros / an à cause du GVT (progression de grades et d'échelons, réussites aux concours, reprises de carrières etc.) ; sur la mandature, la GVT a représenté pour le Cannet des Maures près de 400 000 euros.
Les contrats aidés sont source d'emploi en local, ils génèrent des ressources financières pour les ménages et donc de la consommation = dimension sociale à ne pas négliger.
Le Cannet a opté pour les travaux en régie (voirie, bâtiments, espaces verts, signalétique, etc.), ils produisent un travail de qualité ; il en va de même pour la gestion de l'eau (4 agents au service eau/assainissement), la restauration scolaire (repas bio, circuits courts), le périscolaire : la régie c'est un choix politique. A noter que le budget enfance jeunesse est le 1er poste budgétaire de la commune : le budget école a augmenté de 25,3 % sur les 5 dernières années ; augmentation de 33 % pour la petite enfance : on note donc que l'opposition, qui qualifie ce secteur de « sacrifié »... est très loin de la réalité.

Les ressources de fonctionnement courantes ont augmenté de 3,97 % par rapport à 2012. Le dynamisme des bases d'imposition de 2007 à 2013 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières est souligné. A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec près de 50 % de hausse entre 2008 et 2013. S'agissant des taux d'imposition, ces derniers ont été maintenus en 2013 au niveau de 2012.

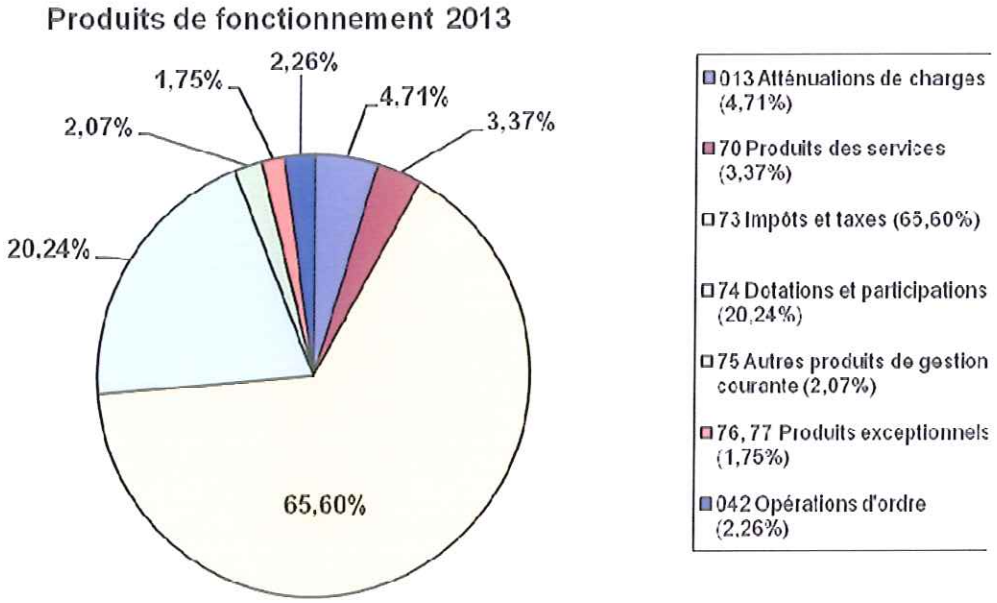

M. le Maire précise qu'en 2010, la Taxe Professionnelle a été supprimée par le gouvernement, alors qu'elle était la principale source de revenus des communes. Elle a été compensée en attribuant la taxe départementale aux communes, en revanche les taux ont changé : 9,73 % en 2007 à 10,20 % en 2010, et 16,80 % en 2011, 16,97 % en 2012 ; ainsi, la taxe d'habitation a augmenté de 5,9 % et non pas de 70 % selon un calcul ridicule et réducteur fait par l'opposition.

La taxe d'habitation est passée de 500 euros / habitant en 2007 à 589 euros en 2013 => 89 euros d'augmentation dont 30 euros liés à l'augmentation des taux (revalorisation des bases par voie parlementaire). C'est une réalité vérifiable et incontestable, qui n'a rien à voir avec les chiffres trafiqués produits dernièrement par l'opposition.

Un dynamisme économique local a permis d'augmenter les recettes de la commune. Les rentrées fiscales ont augmenté de 50 % de 2008 à 2013. La fiscalité, c'est aussi réfléchir quelles rentrées fiscales on veut pour la commune.

M. le Maire indique que la dette a été divisée par trois (encours dette / habitant en 2007 : 845 euros et 287 euros en 2013. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté. La commune a beaucoup investi et s'est désendettée. Ca laisse de la marge d'emprunt pour la suite. On a ainsi une marge fiscale + une marge d'emprunt et une capacité de développement économique.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007-2013
Population INSEE	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	
Capital	386 737 €	379 668 €	333 952 €	342 200 €	318 203 €	297 739 €	272 704 €	-29,49%
Intérêts	123 961 €	110 043 €	85 720 €	83 343 €	75 824 €	52 893 €	47 380 €	-61,78%
Annuité	510 698 €	489 710 €	419 672 €	425 543 €	394 027 €	350 632 €	320 084 €	-37,32%
Annuité/hab.	138 €	132 €	106 €	107 €	98 €	86 €	78 €	-43,61%
Capital restant dû au 31/12	3 136 504 €	2 755 652 €	2 421 700 €	2 079 395 €	1 757 797 €	1 459 958 €	1 186 697 €	-62,16%
Encours dette/habitant	845 €	742 €	611 €	520 €	436 €	357 €	287 €	-65,96%

Les dépenses de fonctionnement en 2014 devraient être en augmentation de 2,27 % par rapport au budget 2013. Le poste principal en augmentation concerne les charges de personnel qui augmentent de 3,44 % et les charges à caractère général de 2,94 %.

Les recettes de fonctionnement 2014 seront en hausse de 2,27 %. Concernant les recettes fiscales, les taux d'impôt locaux ne seront pas augmentés en 2014.

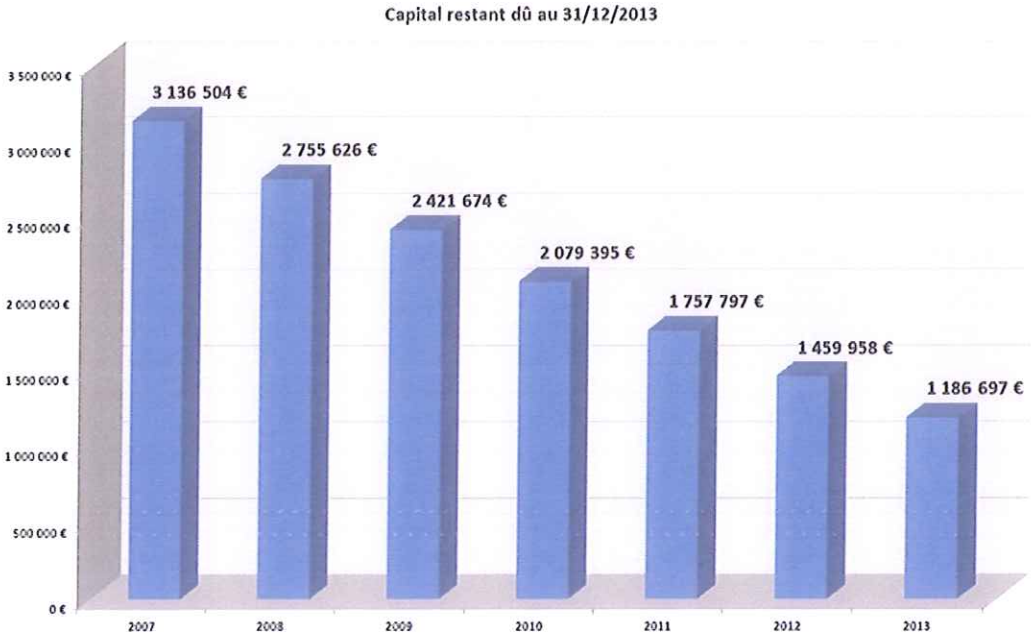

Les dépenses d'investissement devraient, quant à elles, s'élever à 4 098 638 euros en 2014. Au titre de ces dépenses, les restes à réaliser 2013 s'établiraient à 1 255 538 € et les propositions nouvelles 2014 à 2 843 100 €.

M. le Maire remercie C. Moretti pour cet exposé et demande si quelqu'un veut prendre la parole. Personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Maire poursuit en indiquant que tout est prêt au Portaret pour accueillir les entreprises, mais la présence d'espèces protégées (tortues, glaïeuls, etc.) a retardé les ventes. Deux ans ½ de pourparlers avec l'Etat + la crise ont dissuadé sept entreprises de s'installer sur 2010 / 2011. M. le Maire a interpellé le Préfet afin que l'Etat prenne ses responsabilités dans ce dossier ; la situation est débloquée à présent, mais la crise est réelle. Il s'agit d'un projet lancé au départ par l'opposition, pas dénué d'intérêt compte tenu de

sa proximité du nœud autoroutier. A ce jour, on n'a rien perdu, mais on n'a rien gagné. Il faut être patients.

M. JP. Vincent intervient et demande ce qui est prévu pour « la maison blanche SNCF » (page 14 de la plaquette). M. le Maire répond que pour l'instant l'estimation est trop élevée compte tenu de l'état du bâtiment (vide sanitaire plein d'eau). L'espace serait idéal comme parking, car le stationnement facilite l'accès aux commerces. La SNCF fait de la surenchère sur ce bien. Il convient d'être raisonnable.

M. JP. Vincent relève une incohérence concernant l'excédent de fonctionnement porté page 10 [*725 464 euros*] et page 14 [*725 786 euros*]
M. E. Garcia répond qu'en effet, en page 10, il est indiqué au *paragraphe 3. Le résultat de fonctionnement 2013 provisoire* que « l'exercice 2013 dégage un excédent de fonctionnement provisoire de 725 464 € »
Or en page 14, le montant porté au *paragraphe b. Les recettes* est de 725 786 €.
Le montant à prendre en compte est 725 464 €. Il y a bien une erreur page 14 : un réajustement des montants suite à la vérification des comptabilités du comptable public et de l'ordonnateur n'a pas été pris en compte en page 14 lors de l'élaboration du document. Correction sera faite.

Par ailleurs, M. JP. Vincent note une erreur de 0,11 euros (page 15 - Budget annexe de l'eau potable) : le résultat global provisoire 2013 est de + 87 121,72 euros et non 87 121,61 euros [*116 981,40 € – 29 859,68 € = 87 121.72 €*]. M. le Maire indique que l'erreur sera corrigée sur le document.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou observations.
Plus de question.
M. le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas soumis au vote du conseil municipal.

Avant de clore la séance, M. le Maire invite Mme M. Botrini, qui quitte le conseil municipal ce soir, à prendre la parole.

Mme M. Botrini remercie les élus et ceux qui ont fait progresser la commune et ont défendu les projets. Elle rappelle que l'effectif du pôle urbanisme est passé de 1 personne en 2008 à 4 personnes aujourd'hui. Ce fut un long cheminement pour trouver les bonnes personnes à la bonne place. Les agents ont été formés sur des outils nouveaux ; ainsi, le pôle a repris récemment l'instruction de toutes les autorisations d'urbanisme (gain de souplesse).
Mme M. Botrini dresse un bilan des projets et dossiers soutenus depuis 2008 : conduite du PLU, construction de 70 logements sociaux, régularisations foncières, réhabilitation des Bélugues, règlement de publicité, dossier sécurité des bâtiments publics, campagne d'adressage, réaménagement Cité Tissot, mise en place de la Taxe d'Aménagement, permanences gratuites architecte CAUE, aménagement du centre urbain en partenariat avec l'école de design de la Grande Tourache de Toulon.
Elle ajoute que le volet Environnement a été confié à un agent catégorie A : Mme Natacha Fleury, laquelle est devenue un pilier du pôle Urbanisme et Développement Durable. Tous les projets passent aujourd'hui par le filtre environnement. Mme M. Botrini de citer l'Agenda 21, l'Eco quartier Saint-Andrieux, l'Eco hameau, la semaine du développement durable, la journée nettoyage, la 1ère fleur Village Fleuri, les tronçons 1 et 2 de La Boudrague, le SCOT – PADD, le plan paysage.
Mme M. Botrini dit n'avoir aucun doute sur la réélection de M. le Maire et souhaite à la nouvelle équipe un nouveau mandat fructueux.
Les élus se lèvent et applaudissent Mme M. Botrini.

M. le Maire remercie Mme M. Botrini pour le travail accompli et les compétences avérées qu'elle a mises au service de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h45

M. le Maire remercie l'assemblée et le public.